

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 27 MARS 2017

Préfecture

Direction
de la réglementation

Bureau des étrangers et de
la nationalité

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
à
Mesdames et Messieurs les Maires
du département des Pyrénées-Atlantiques**

en communication :

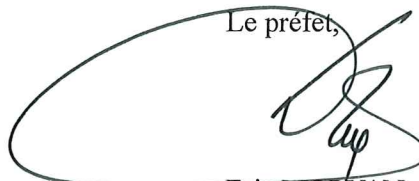
- **Mmes les sous-préfètes de Bayonne et d'Oloron-Sainte-Marie**
- **M. le directeur académique des services de l'Éducation Nationale**
- **M. le président de l'association des maires**
- **Mmes et MM les parlementaires**

Objet : Délivrance des titres d'identité : information des publics scolaires et étudiants à l'approche des examens quant à la nécessité d'anticiper les demandes de titres.

Dans les semaines qui viennent, à l'approche des examens scolaires et universitaires, les candidats, qui pour certains ne disposaient pas jusqu'ici de titre d'identité, vont engager des démarches pour être à même de justifier de leur identité à l'occasion de ces examens.

Dans la perspective d'anticiper au mieux le bon traitement de cette catégorie d'usagers, j'ai demandé au directeur académique des services de l'éducation nationale, que les chefs d'établissements sensibilisent dès à présent les candidats aux examens du brevet des collèges et du baccalauréat à la nécessité d'anticiper et de prendre rendez-vous dès maintenant dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Je tenais à vous en informer et vous invite, si nécessaire, à envisager les dispositifs permettant de prioriser le traitement de ce type de demandes, particulièrement sensibles, dans l'organisation des rendez-vous et l'enregistrement des demandes.

Le préfet,

Eric MORVAN